

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-015**Date de convocation :
30/05/2024****Date d'affichage :
01/06/2024****Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11****Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0****OBJET :
ORGANISATION DU
TEMPS SCOLAIRE**

Le sept juin deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, M. ROBIN Thomas, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, M. DEBUYSERE Pascal, M. AUDUREAU Stéphane

Absent et représenté :

Mme REY Brigitte représenté par M Jean-Claude ROBIN

Absent :

M. LEPORE-BACHELET Yohann
Mme VERBRUGGHE Aurélie
M. HADENGUE Michaël

2024-015 : Organisation du temps scolaire : à l'unanimité

Depuis la rentrée scolaire de l'année 2017, et comme le prévoit le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, la commune de Tilly a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, bénéficiant ainsi d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

Cette dérogation est arrivée à son terme à la rentrée scolaire 2023-2024, il appartenait au conseil municipal de choisir une nouvelle organisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le Décret N°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/04/2014 décidant le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire,

DECIDE le renouvellement pour une durée de 3 ans de la dérogation sur les rythmes scolaires et le maintien de la semaine de 4 jours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 07 juin 2024

Le secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER



Le Maire
Jean-Claude ROBIN

